

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

**Arrêté du 28 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense**

NOR : ARMH2122611A

La ministre des armées, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 92-6 du 2 janvier 1992 modifié portant attribution d'une indemnité forfaitaire de risque à certains agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2014-847 du 28 juillet 2014 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2000 modifié fixant le montant mensuel de l'indemnité forfaitaire de risque allouée à certains fonctionnaires hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après le dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 décembre 2020 susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« – indemnité forfaitaire de risque. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2021.

*La ministre des armées,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service*  
*des ressources humaines civiles,*  
M. TREGLIA

*La ministre de la transformation*  
*et de la fonction publiques,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service des parcours de carrière*  
*et des politiques salariales et sociales de la direction générale*  
*de l'administration et de la fonction publique,*  
S. LAGIER

*Le ministre délégué*  
*auprès du ministre de l'économie, des finances*  
*et de la relance, chargé des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de la direction du budget,*  
P. CHAVY